

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIPPE

DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE SPECIFIQUES A L'INTERCOMMUNALITE

PREAMBULE

La loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale renforce les liens entre communes membres et groupement. L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit trois dispositifs d'information et de transparence :

1 – Rapport d'activités

Un rapport d'activités, accompagné du compte administratif de l'exercice, doit être adressé par le président de la communauté de communes ou d'agglomération au maire de chaque commune membre avant le 30 septembre de chaque année.

Il doit obligatoirement faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune sont entendus.

2 – Rapport semestriel des conseillers communautaires

Les délégués de la commune doivent obligatoirement rendre compte à leur conseil municipal au moins deux fois par an de l'activité de la communauté.

RAPPORT D'ACTIVITES 2005 à transmettre avant le 30 septembre 2006 au maire de chaque commune membre

Ce rapport obligatoire a essentiellement pour objet d'améliorer la transparence et de favoriser un débat démocratique au sein des conseils municipaux. Son contenu est laissé à la libre appréciation du président. Une copie du compte administratif 2005 doit obligatoirement être jointe et, le cas échéant, une copie des comptes administratifs relatifs aux budgets annexes.

I – HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTE

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe a été créée par arrêté préfectoral le 17 octobre 2003.

Adhésion dès l'origine : 7 communes

- *Auménancourt*
- *Bazancourt*
- *Boult sur Suipe*
- *Heutrégiville*
- *Isles sur Suipe*
- *Saint Etienne sur Suipe*
- *Warmeriville*

Les statuts ont fait l'objet de modifications :

- *Avenant n° 1 en date du 11 mars 2004.*
- *Avenant n° 2 en date du 20 octobre 2005.*

II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2005

Modification n°2 des statuts :

- *Article 2: conformément à l'article 16 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, l'intérêt communautaire a été défini pour chacune des compétences exercées comme suit :*

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

COMPETENCES OBLIGATOIRES

2.1 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

2.1.1 Schéma de Cohérence Territorial et schéma de secteur

2.1.2 Conduite de la préfiguration du Pays rémois, l'élaboration, la révision et le suivi de la Charte de Pays.

2.1.3 Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Les zones existantes ou à créer relevant des procédures opérationnelles d'aménagement situées de part et d'autre de l'axe A34/RN51 et entre les RD20 au Nord, RD20a au Sud et limitées au chemin de Lavannes à l'Est sis sur le territoire de la Commune de Warmeriville.

2.1.4 Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire liés au développement économique.

Les réserves foncières doivent permettre la création de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.
Elles peuvent être constituées soit sur le territoire de la Communauté de Communes, soit sur d'autres territoires en vue de réaliser des échanges compensatoires pour développer les zones d'activités économiques et touristiques.

2.2 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

2.2.1 Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Toutes les actions d'aménagement, d'entretien et de gestion

- des zones nouvelles d'activités situées de part et d'autre de l'axe A34/RN51 et entre les RD20 au Nord, RD20a au Sud et limitées au chemin de Lavannes à l'Est sis sur le territoire de la Commune de Warmeriville,
- des zones d'activités du Val des Bois et ses extensions,
- des zones du pôle d'activités agro-industrielles de Bazancourt et ses extensions.
- des zones touristiques nouvelles

2.2.2 Aménagement, entretien et gestion de friches industrielles d'intérêt communautaire

Les friches industrielles devront se situer sur les zones d'activités aménagées, entretenues et gérées par la Communauté de Communes.

2.2.3 Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Les actions de développement économiques menées sur les secteurs définis aux points 2.1.3, 2.1.4, 2.2.1 et 2.2.2 des statuts.

<i>COMPETENCES OPTIONNELLES</i>
--

2.3 – PROTECTION, MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

2.3.1 Collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés

2.3.2 Création et gestion de centres d'apports volontaires des déchets

2.3.3 Aménagement et entretien de la Suippe

2.3.4 Elaboration, mise en place et suivi d'actions concertées pour la reconquête de la qualité des eaux

2.4 AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Création ou aménagement et entretien de voiries y compris leurs dépendances, dès lors qu'elles relient au moins deux communes membres ou zones agglomérées de la Communauté de Communes.

La liste de ces voiries est fixée comme suit :

- Voie Communale n°2 de Bazancourt à Boulton sur Suipe de la limite d'agglomération de Bazancourt jusqu'à la limite d'agglomération de Boulton sur Suipe (un plan est annexé).
- Voie Communale n°8 de Pontgivart à Auménancourt le Petit depuis la limite de l'agglomération d'Auménancourt/Pontgivart jusqu'à la limite de l'agglomération d'Auménancourt/Auménancourt le Petit. (un plan est annexé).
La limite d'agglomération est définie par la pose du panneau indiquant l'entrée d'agglomération.
- Les voiries internes des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire (points 2.1.3, 2.2.1 et 2.2.2 des statuts).

2.5 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN, ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, SCOLAIRES, PERI-SCOLAIRES, D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.5.1 Equipements sportifs et de loisirs

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire

Seuls les nouveaux équipements sportifs et de loisirs suivants sont concernés :

- gymnase sur le Secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,
- piscine,
- salle polyvalente à Heutréville,

2.5.2 Equipements scolaires

- Construction, entretien et fonctionnement des bâtiments scolaires du premier degré
- Investissements, organisation et fonctionnement des collèges de Bazancourt-Witry-Les-Reims et actions péri-scolaires s'y rapportant

2.5.3 Equipements péri et extra-scolaires

- Construction, entretien et fonctionnement de structures et d'actions péri et extra-scolaires

2.5.4 Equipements d'accueil de la petite enfance

- Construction, entretien et fonctionnement de structures d'accueil de la petite enfance

2.5.5 Equipements et actions d'animation en faveur de la jeunesse

- Mise en œuvre et gestion de programmes et d'animations en faveur de la jeunesse

B) LES INSTANCES

1 – LE PRESIDENT

Monsieur Yannick KERHARO préside l'assemblée depuis le 3 décembre 2003.

2 – LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé de 7 membres :

- *Monsieur Yannick KERHARO*
- *Monsieur Claude VIGNON*
- *Monsieur Patrice MOUSEL*
- *Monsieur Thierry SARAZIN*
- *Monsieur Guy RIFFE*
- *Monsieur Claude SCRABALAT*
- *Monsieur Max BOIRAME*

Il s'est réuni 15 fois au cours de l'exercice 2005.

3 – LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire, composé de 29 membres titulaires et 15 membres suppléants conformément aux statuts de la communauté, selon la répartition prévue dans l'article 4 des statuts.

<i>Communes</i>	<i>Noms – Prénoms</i>
<u>AUMENANCOURT</u>	<u>Titulaires</u> <i>Thierry SARAZIN</i> <i>Elisabeth BAUDESSON</i> <i>Annie-Paule VAUDE</i> <u>Suppléants</u> <i>Camille BŒUF</i> <i>Dominique ARESTIER</i>
<u>BAZANCOURT</u>	<u>Titulaires</u> <i>Yannick KERHARO</i> <i>Laurent MARECHEAU</i> <i>James COQUART</i> <i>Jérôme GILLE</i> <i>Madeleine CHASSE</i> <i>Agnès BACHELART</i> <i>Claude BEGOUX</i> <i>Thierry LEROUX</i> <u>Suppléants</u> <i>Alain BOURDAIRE</i> <i>Francine BEGNY</i> <i>Alain DETIENNE</i> <i>Christophe CHEMIN</i>
<u>BOULT SUR SUIPPE</u>	<u>Titulaires</u> <i>Claude SCRABALAT</i> <i>Françoise NOUVEAU</i> <i>Danièle VEZILIER</i> <i>Hervé RENAULT</i> <u>Suppléants</u> <i>Claude ROMAGNY</i> <i>Gilbert ZANTE</i>

<p><u>HEUTREGIVILLE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Claude VIGNON Camille PANNET <u>Suppléants</u> Eloi VERDELET</p>
<p><u>ISLES SUR SUIPPE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Guy RIFFE Gérard PARGNY Eric PINIARSKI Bernard GASSMANN <u>Suppléants</u> Jean-Christophe MANGEART Joël BACQUENOIS</p>
<p><u>SAINT ETIENNE SUR SUIPPE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Max BOIRAME Françoise MADELAIN <u>Suppléants</u> Michel ARNOULD</p>
<p><u>WARMERIVILLE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Patrice MOUSEL Nathalie BOUET Jean-Michel LIESCH Jean-François DORKEL Stéphane DORUCH Jean-François BICHELER <u>Suppléants</u> Luc BOGENEZ Jean-Michel MENU Jacky FAUCHEUX</p>

Le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2005

4 – LES COMMISSIONS

<p align="center">COMMISSION PERISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE</p>	
<p><u>PRESIDENT</u> Thierry SARAZIN</p>	<p><u>MEMBRES</u> Camille PANNET Thierry LEROUX Claude BEGOUX Danièle VEZILIER Jacky FAUCHEUX Jean-François BICHELER Nathalie BOUET Annie-Paule VAUDE Eric PINIARSKI Agnès BACHELART Madeleine CHASSE Laurent MARECHEAU Francine BEGNY Claude ROMAGNY</p>

La commission « Périscolaire/Extrascolaire » s'est réunie 3 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION ZONE D'ACTIVITES/EQUIPEMENTS SPORTIFS

PRESIDENT

Patrice MOUSEL

MEMBRES

*Christophe CHEMIN
Michel ARNOULD
James COQUART
Eloi VERDELET
Thierry LEROUX
Hervé RENAULT
Jean-François DORKEL
Jean-Michel LIESCH
Jean-Michel MENU
Camille BŒUF
Bernard GASSMANN
Alain BOURDAIRE
Gilbert ZANTE
Alain DETIENNE*

La commission « Zone d'activités/Equipements sportifs » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

PRESIDENT

Claude VIGNON

MEMBRES

*Camille PANNET
Françoise NOUVEAU
Stéphane DORUCH
Jean-Michel LIESCH
Jean-Michel MENU
Madeleine CHASSE
Camille BŒUF
Joël BACQUENOIS
Claude ROMAGNY
Gilbert ZANTE*

La commission « Environnement » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION SCOLAIRE

PRESIDENT

Claude SCRABALAT

MEMBRES

*Françoise MADELAIN
James COQUART
Hervé RENAULT
Danièle VEZILIER
Jacky FAUCHEUX
Jean-François BICHELER
Nathalie BOUET
Annie-Paule VAUDE
Bernard GASSMANN
Laurent MARECHEAU
Dominique ARESTIER*

La commission « scolaire » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

PRESIDENT

Max BOIRAME

MEMBRES

*Claude BEGOUX
Elisabeth BAUDESSON
Jérôme GILLE
Agnès BACHELART
Gérard PARGNY*

La commission « Communication-Information » s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION BUDGET-FINANCES

PRESIDENT

Guy RIFFE

MEMBRES

*Françoise NOUVEAU
Jean-François DORKEL
Stéphane DORUCH
Eric PINIARSKI
Jérôme GILLE
Laurent MARECHEAU
Alain DETIENNE*

La commission « Budget-Finances » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2005.

**COMMISSION DE REFLEXION SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE ET
PERISCOLAIRE DU SECTEUR EST**

PRESIDENT

Yannick KERHARO

MEMBRES

*Claude SCRABALAT
Claude VIGNON
Camille PANNET
Nathalie BOUET
Jean-François BICHELER
Jacky FAUCHEUX
Jean-François DORKEL
Guy RIFFE
Eric PINIARSKI
Laurent MARECHEAU
Annie-Paule VAUDE
Jean-Christophe MANGEART
Patrice MOUSEL*

La commission "Réflexion sur l'organisation scolaire et périscolaire du secteur Est" s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES

*Thierry SARAZIN
Claude VIGNON
Claude SCRABALAT*

SUPPLEANTS

*Patrice MOUSEL
Max BOIRAME
James COQUART*

La commission « Appel d'offres » s'est réunie 3 fois au cours de l'exercice 2005.

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

AUMENANCOURT

*Thierry SARAZIN
Elisabeth BAUDESSON*

BAZANCOURT

*Yannick KERHARO
Laurent MARECHEAU*

BOULT SUR SUIPPE

*Claude SCRABALAT
Françoise NOUVEAU*

HEUTREGIVILLE

*Claude VIGNON
Camille PANNET*

ISLES SUR SUIPPE

*Guy RIFFE
Eric PINIARSKI*

SAINT ETIENNE SUR SUIPPE

*Max BOIRAME
Françoise MADELAIN*

WARMERIVILLE

*Patrice MOUSEL
Stéphane DORUCH*

La commission « Evaluation des charges » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2005.

IV – LES ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2005

1) LA REVISION DES PRODUITS ET CHARGES TRANSFERES PAR LES COMMUNES EN 2004, A COMPTE DE L'EXERCICE 2005

Elle a porté sur la prise en compte des 3 points suivants :

- ❖ *Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle - Base 2003*
- ❖ *Un ajustement du produit de la Taxe Professionnelle entre les communes d'Isles sur Suipe et Warmeriville.*
- ❖ *La prise en compte de la contribution obligatoire pour l'école privée du Val des Bois au titre de la commune de Warmeriville (Base 2003)*

Les travaux de la commission d'évaluation des charges ont été entérinés lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2005 comme suit

ATTRIBUTION DE COMPENSATION (Article 73961) **DOTATION DE COMPENSATION (Article 7321)**

SITUATION FISCALE DES COMMUNES EN 2003							
	<i>Produits TP en 2003</i>	<i>Réduction fraction recettes</i>	<i>Suppression de la part "salaires"</i>	<i>Fonds départemental T.P.</i>	<i>Total fiscalité</i>	<i>Transfert de compétences</i>	<i>Montant de l'attribution ou de la dotation de compensation</i>
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E=A+B+C+D</i>	<i>F</i>	<i>G=E-F</i>
<i>Auménancourt</i>	22 128 €	0 €	11 157 €	0 €	33 285 €	168 433 €	-135 148 €
<i>Bazancourt</i>	1 380 691 €	814 €	176 880 €	121 163 €	1 679 548 €	646 861 €	1 032 687 €
<i>Boult s/Suipe</i>	26 324 €	79 €	5 334 €	49 327 €	81 064 €	240 195 €	-159 131 €
<i>Heutrégiville</i>	981 €	19 €	212 €	102 €	1 314 €	53 023 €	-51 709 €
<i>Isles s/Suipe</i>	119 381 €	50 €	58 651 €	23 569 €	201 651 €	126 079 €	75 572 €
<i>St Etienne/Suipe</i>	1 348 €	116 €	0 €	7 169 €	8 633 €	49 901 €	-41 268 €
<i>Warmeriville</i>	62 653 €	1 121 €	28 361 €	145 €	92 280 €	345 784 €	-253 504 €
TOTAL	1 613 506 €	2 199 €	280 595 €	201 475 €	2 097 775 €	1 630 276 €	467 499 €
MONTANT A RECOUVRER PAR LA CDC							-640 760 €
MONTANT A VERSER PAR LA CDC							1 108 259 €

2) LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cette notion très importante introduite par la loi du 13 août 2004 a sollicité la modification des statuts afin de définir très précisément la ligne de partage entre les compétence exercées par la Communauté de Communes et les compétences restantes exercées par les communes.

Il a donc fallu outre les compétences totalement exercées par la Communauté de Communes (scolaire, animation, périscolaire, etc...) définir pour la réalisation de zones d'activités à vocation économique très précisément ce qui relevait de la compétence communautaire.

A ce titre, le secteur du Val des Bois et la zone agro-industrielle de Bazancourt situés aux abords de l'A34 entre les RD 20 et RD20a ont été définis comme d'intérêt communautaire et donc de la compétence exclusive de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Les statuts modifiés sont insérés dans le présent document au titre II.

3) L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA STRUCTURE

L'intégration de l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Warmeriville au 1^{er} janvier 2005 a fait progresser les effectifs communautaires à 47 agents permanents au 31 décembre 2005.

Il est à noter que 8 nouveaux agents seront intégrés le 1^{er} janvier 2006 en provenance de l'Association FAMILLES RURALES de Boulton sur Suipe toujours dans le domaine de l'animation.

4) LES INVESTISSEMENTS

a) Le groupe scolaire élémentaire avec Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) de Bazancourt

Ce programme engagé par la commune de Bazancourt s'est poursuivi en 2005.

Les travaux se sont terminés en août 2005 et la rentrée scolaire a pu se dérouler dans de bonnes conditions.

❖ DESCRIPTIF DES LOCAUX

Surface bâtie	1 237	m ²
Patio intérieur	98	m ²
Préau extérieur	≈ 250	m ²
Cour extérieure (prolongement préau)	≈ 640	m ²
Plateau E.P.S	≈ 1 310	m ²

Répartition des 1 237 m² bâtis

- 10 salles de classe (dont 2 pour le CLSH) (≈ 55 m² / classe)
- 5 salles intermédiaires pour rangement (dont 1 pour le CLSH) (≈ 19 m² / local).
- 1 salle bibliothèque (55 m²)
- 1 salle arts plastiques (55 m²)
- 1 salle informatique (55 m²)
- 1 salle plurivalente (réunion, etc...) (55 m²)
- 1 bureau direction (18 m²)

- 1 salle des maîtres (17 m²)
- 1 bureau pour le psychologue scolaire (15 m²)
- 1 local pour le CLSH (direction, etc...) (21 m²)
- 1 local pour les agents de services (8 m²)
- 2 blocs wc/douches (1 par aile du bâtiment) (60 m²)
- Couloirs, halls et circulations pour le bâtiment (212 m²)
- 1 chaufferie gaz donnant dans le préau (18 m²)
- 1 local poubelles donnant dans préau (6 m²)
- 1 local matériels sportifs et divers donnant dans préau (10 m²)
- Sanitaires élèves H/F donnant dans le préau (60 m²)

❖ BILAN FINANCIER

Coût total des travaux agencements) Ecole + CLSH + Plateau EPS (y compris mobiliers et autres

TTC 2 200 000 €

Financement

Fond de compensation de la TVA 340 600 €

Subventions

Caisse d'Allocations Familiales 42 040 €

Conseil Régional 278 433 €

Conseil Général 457 663 €

Etat DGE 16 656 €

TOTAL DES SUBVENTIONS 801 792 €

Fonds de concours

Commune de Bazancourt 474 698 €

Emprunt 480 000 €

Autofinancement CCVS 102 910 €

b) L'Accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe

La réflexion sur ce dossier a débuté en 2004 : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté (CABINET ASCISTE).

Le choix du site a été défini à Boulton sur Suipe sur un site détenu par la commune sur lequel un parcellaire nous est concédé par ladite commune.

Ce programme s'est poursuivi en 2005 par la finalisation du programme des travaux, le recrutement d'un maître d'œuvre et l'établissement de l'avant-projet détaillé.

Des financements ont été obtenus auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de l'Etat.

CAPACITE PREVUE : 20 enfants + mise en place d'un relais « assistantes maternelles ».

c) Les actions économiques

La fiscalité de notre collectivité reposant essentiellement sur la Taxe Professionnelle (taux unique 2005=8,44 %), il est impératif de pouvoir promouvoir l'accueil de nouvelles activités économiques sur notre territoire communautaire.

Pour cela, il a été décidé de développer la zone d'activités du Val des Bois située entre Isles sur Suipe et Warmeriville.

Afin d'engager une nouvelle tranche de viabilisation en continuité de ce qui avait été fait par l'ex S.I.V.U. du Val des Bois, une superficie d'environ 4 hectares a été acquise en 2004 auprès des conjoints MOREAU.

Ces parcelles devront permettre d'ici à début 2007 de pouvoir répondre aux demandes formulées par les acteurs économiques locaux.

Un maître d'œuvre, le Cabinet Champagne Bureau d'Etudes (CBE) de Reims a été recruté.

La communauté s'est également engagée dans l'acquisition de réserves foncières qui permettront de répondre aux besoins futurs.

Un partenariat a été mis en place en ce sens en 2005 avec la S.A.F.E.R.

d) Convention avec la S.A.F.E.R.

Une convention de prestations de services a été signée le 20 juin 2005 avec la S.A.F.E.R. avec les objectifs suivants :

- 1. Etudier la situation foncière de chaque agriculteur et propriétaire afin d'apprécier l'impact de nos projets de développement économique liés ou non au pôle de compétitivité sur les exploitations agricoles pour anticiper des éventuelles acquisitions ou de futurs échanges,*
- 2. Recueillir à l'amiable auprès des propriétaires et des exploitants des accords de cession et de résiliation des baux.*

Cette convention étant liée à la convention de mise en réserves compensatoires signée en 2004 avec la S.A.F.E.R.

V –LA GESTION FINANCIERE

A) LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Est joint au présent rapport le compte administratif 2005.

Document dans lequel vous pourrez trouver le détail de la dette en cours au 31 décembre 2005, le montant des annuités, le tableau de l'amortissement prévisionnel de la dette, l'état des immobilisations, le tableau des emplois ouverts au sein de la Communauté de Communes au 31 décembre 2005.

Il paraît important de rappeler la part consacrée par habitant pour chacune des compétences transférées à savoir :

COUT PAR HABITANT DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES EN 2005

<i>SERVICE SCOLAIRE</i>	<i>123,11 € *</i>
<i>SERVICE ANIMATIONS</i>	
<i>- Accueil périscolaire matin, midi et soir</i>	
<i>- Accueil jeune enfance (crèche)</i>	
<i>- Accueil extrascolaire du mercredi lors des vacances scolaires et actions envers les adolescents</i>	<i>32,24 €</i>
<i>ORDURES MENAGERES</i>	<i>69,02 €</i>
<i>(dont 39,03 € financés par la taxe sur les ordures ménagères)</i>	
<i>SERVICES GENERAUX</i>	
<i>- Secrétariat, P.A.I.O., etc...</i>	<i>26,17 €</i>
<u>TOTAL</u>	<i>250,54 €</i>

** la charge de la dette a été intégrée dans le coût par service.*

Commentaires :

Si le poids du fonctionnement scolaire est sensé rester stable (les services étant mis en oeuvre dans toutes les communes de la Vallée de la Suipe),

Par contre, le poids de l'animation pourrait connaître une forte progression dans les années qui suivent car les services n'existaient pas forcément dans toutes les communes de la Vallée de la Suipe et le niveau de prise en charge financière par les collectivités n'était pas le même.

Concernant la charge de la dette, compte tenu des orientations définies ci-après :

- construction du Groupe Scolaire SUIPPE DES MARAIS (réalisé en 2004),*
- reconstruction du Groupe Scolaire Elementaire avec Centre de Loisirs Sans Hébergement à Bazancourt (réalisé en 2005),*
- construction d'un Accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe (en cours),*
- construction d'un équipement scolaire dans le secteur Est Warmeriville-Isles sur Suipe-Heutréville (en réflexion communautaire).*
- Construction d'un équipement sportif sur le même secteur Est ainsi qu'un équipement polyvalent sur le secteur d'Heutréville.*

mais également de la réflexion menée sur le positionnement d'une piscine sur le secteur, il est bien évident que la charge de la dette devrait augmenter dans le futur.

Pour faire face à ces défis, il convient absolument de développer l'économie de notre secteur notamment au niveau agro-industriel en lien avec le pôle de compétitivité à vocation mondiale mais également dans d'autres secteurs d'activités afin de renforcer nos moyens financiers (Taxe Professionnelle) pour faire face à l'ensemble des besoins structurants de notre Communauté de Communes liés à l'évolution inéluctable de notre région du NORD REMOIS.

Dans ce cadre, notre Communauté de Communes s'engage dans le développement d'une zone d'activités importante en prolongement de la zone existante du Val des Bois vers l'échangeur des Sohettes entre les RD20 ET RD 20a aux abords de la RN51/A34.

B) BILAN DE LA FISCALITE 2005

Vous trouverez ci-joint un tableau de fiscalité retraçant pour l'ensemble de la Communauté de Communes et de ses communes membres la totalité des fiscalités perçues sur les entreprises et les ménages.